

Compte Rendu Conseil municipal Du 25 Février 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 10 février 2022

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, DESSERTY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOFF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents (excusés): MUREZ Steeve (tél), CANDELIER Julien (sms), POTEAU Ludovic (sms).

Absents : CHŒUR Valérie, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 10 membres présents

Madame le Maire demande si le compte rendu du 22 novembre est conforme.

Madame Laurence CORNET demande à ce que soit noté qui questionne et aussi les réponses apportées ; Monsieur Sylvain RICHE ajoute que les comptes rendus ont toujours été rédigés en spécifiant les décisions prises.

Aucune objection de la part des conseillers présents n'a été faite, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Pour faire suite à la demande de plusieurs conseillers, une révision des commissions est proposée, une délibération rectificative sera faite :

- Environnement : ajouter Madame Laurence CORNET
- Communication : ajouter Madame Patricia BETRENCOURT et Madame Thérèse GELDHOFF
- Fêtes et cérémonie : ajouter Madame Marie BETRENCOURT
- Vie scolaire : ajouter Madame Thérèse GELDHOFF
- Finances : Ajouter Monsieur Gérard DESSERTY

(Délibération n° 2022 01 01)

Le règlement général de la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, adopté par le Parlement Européen en avril 2016 et entré en vigueur le 25 mai 2018, imposait la désignation d'un délégué à la protection des données dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel.

Afin d'aider les Communes à se conformer à cette nouvelle réglementation, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et le Centre de gestion du Nord, par l'intermédiaire de son service « *creatic* », proposaient aux communes membres de la Porte du Hainaut, un projet de mutualisation.

Le Conseil municipal de Wasnes au bac par délibération n° 2018 10 01 du 8 novembre 2018 avait décidé d'adhérer à ce dispositif en signant une convention tripartite avec la CAPH et le CDG59.

Cette convention d'une durée initiale de 3 ans arrive prochainement à échéance, il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre la phase 1, 2 ou 3 d'accompagnement à la mise en conformité de la commune.

Notre EPCI, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a décidé de poursuivre l'accompagnement de ses communes sur le volet suivant :

- Mise à disposition d'un coordinateur local à la protection des données, relais des communes et de la cellule RGPD du CDG59.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention tripartite entre la CAPH, le CDG59 et la Commune de Wasnes au bac.

(Délibération n° 2022 01 02)

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021 09 06 ayant le même objet et l'autorisant à signer les devis pour procéder aux travaux.

Suite à la déclaration des chicanes au Comité d'organisation du Tour de France 2022, après avis du Maître d'œuvre, il a été décidé de ne plus mettre en place des bordures mais des plots démontables.

De ce fait, le devis de la STE Eiffage est caduque et le devis de la STE Signature a été revu à la hausse pour un montant de 25 474,90 € H.T., soit une moins-value pour la totalité des travaux de 8 012,70 € H.T.

Le Conseil municipal accepte la modification et charge Madame le Maire de signer le nouveau devis avec la Ste Signature. (Délibération 2022 01 03).

Le SIDEN-SIAN qui a en charge la vérification et l'entretien des dispositifs de Défense incendie, demande à la commune comment percevoir la cotisation DECI 2022, si elle sera fiscalisée comme les autres années ou prise en charge par le budget communal (3015 €).

Les membres présents, à l'unanimité, optent pour la fiscalisation.

Madame le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et demande si tous les conseillers présents à cette séance seront disponibles ce jour-là.

Les tours de permanence seront établis à la fin du mois de mars lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Sylvain RICHE, l'adjoint aux travaux et Madame le maire exposent les travaux en cours.

Les chicanes provisoires vont devenir définitives. Cependant, les travaux seront différents. En effet, afin de répondre aux exigences des organisateurs du Tour de France 2022 et passage de gros convois, elles seront constituées de plots dévissables.

Madame le Maire informe les membres présents que le parvis de la mairie doit être mis en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un projet est à l'étude : le sol, abri bus, éclairage, entrée sécurisée ... Madame TISON du département va nous orienter, nous conseiller pour faire des demandes de subventions. ATC 59 nous aidera à monter les dossiers et à les déposer pour les dates prévues.

INFOS !

Une réunion de présentation du Grand Prix de Denain qui traversera notre village, aura lieu le 3 Mars 2022 à Denain.

Madame le Maire propose plusieurs dates pour le prochain conseil, après échange le lundi 28 mars 2022 à 18 h 30 a été retenu.

DIVERS :

Madame Laurence CORNET suggère que nous devrions mettre les infos « Alerte météo » reçus de la préfecture sur le site Web.

Madame Patricia BETRENCOURT demande s'il est possible d'effectuer une mise en situation des référents du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), afin qu'ils maîtrisent les actions nécessaires à la gestion d'évènement majeurs au sein de la Commune. Savoir qui fait quoi et comment ?

Prochainement la copie du PCS sera envoyée à chaque conseiller/référent.

Monsieur Sylvain RICHE demande à la commission environnement pour faire une visite dans les marais « chemin du bois » le samedi 5 mars 2022.

Monsieur Gérard DESSERTY avec la STE DE CHASSE de Wasnes au Bac organise un nettoyage de la nature le samedi 19 mars 2022. Du matériel a été demandé au SIAVED.